

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 + 6	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Jacques ESPITALIER ; **Antoine FAURE** (Aups) à Paul CORBIER.

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Arlette RUIZ.

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Christophe BIANCHI ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Candidature de la commune de Saint-Martin-de-Brômes au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Le Président expose,

Lors du bureau du 18 février 2021, les élus ont voté, dans le cadre de ce dispositif, une aide financière à la commune de Saint-Martin-de-Brômes pour réaliser un audit énergétique sur l'école communale primaire et maternelle.

La commune a vu le démarrage de son marché d'étude perturbé durant la période COVID et le prestataire retenu n'a in fine plus poursuivi ses investigations suite à une première réunion de lancement. Après de multiples relances par le Parc et la commune restées sans effet, cette dernière a décidé de mettre fin à la mission du prestataire et a fait appel à un autre bureau d'étude dans l'optique de lancer une mission courant 2025. Le devis du nouveau prestataire étant supérieur au devis initial, la commune sollicite de nouveau le Parc pour une contribution au cofinancement de la prestation.

Pour rappel, le taux d'aide pour ce type d'opération, et figurant sur l'appel à communes volontaires de cette année, est le suivant :

Diagnostics des bâtiments publics (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention	50% du coût total HT
	Plafond d'intervention	5 000 € / diag

L'opération concerne la réalisation d'un audit énergétique sur l'école communale primaire et maternelle.

Plan de financement initial (ayant donné lieu à une convention avec le Parc).

Coût total HT : ..... 2 291,67 €

Parc (50 %) : ..... 1 145,3 €

Parc (50 %) : ..... 1 145,83 €

Nouveau plan de financement :

Coût total HT : ..... 4 350 €

Parc (50 %) : ..... 2 175 €

Autofinancement (50 %) : ..... 2 175 €

→ Aide supplémentaire mobilisée : 1 209,17 € HT

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la modification de l'aide apportée à la commune dans les conditions ci-dessus présentées, et l'avenant à la convention qui en découlera,
- d'autoriser le Président signer cet avenant ainsi toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour / mois et l'an susdits suivants les signatures



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le